

## APPEL A PROJETS

L'association A / R lance un appel à projets pour soutenir la recherche artistique dans les Ecoles Supérieures des Arts toutes disciplines confondues.

En 2014, les Ecoles Supérieures des Arts de la Fédération Wallonie-Bruxelles en Belgique se sont réunies pour former l'association A / R (Art - Recherche asbl)

Leurs domaines sont divers : arts plastiques, visuels et de l'espace, théâtre et arts de la parole, musique, arts du spectacle et technique de diffusion et de communication<sup>1</sup>. Mais toutes voient apparaître un nouveau champs commun d'investigation : la recherche en art.

Le caractère nécessairement imprévu, insoupçonné, improuvable même, de la création artistique déjoue toute définition de ces recherches en art préalablement à leurs expérimentations pratiques. Il déjoue d'une manière similaire toute systématisation ultérieure, ou toute uniformisation de procédures ou de méthodologies.

Cependant, ces recherches artistiques, à l'instar d'autres recherches, ne doivent pas rester confinées dans les lieux qui les voient émerger, mais être accessibles tant aux autres artistes-chercheurs qu'au public le plus large.

La dissémination et la mise en circulation de ces recherches est une priorité pour A / R asbl.

Il importe dans un premier temps de mettre en place des stratégies d'identification, de soutien et de valorisation adaptées à ces objets particuliers.

D'où le lancement de ce premier appel à projet.

Un comité artistique rassemblant 6 personnalités de la scène artistique locale et internationale, a été mis en place pour sélectionner les projets de recherche qui obtiendront l'aide d'A / R.

### QUI ?

Tout artiste ou collectif artistique de toutes nationalités peut, en collaboration avec une ou plusieurs Ecoles Supérieures des Arts de la Fédération Wallonie-Bruxelles en Belgique, répondre à cet appel et introduire un projet de recherche artistique.

Tout projet doit être déposé conjointement par l'Auteur et le Porteur.

Le Porteur est une ou plusieurs Ecoles supérieures des Arts de la Fédération Wallonie-Bruxelles en Belgique quel que soit leur domaine : arts plastiques, visuels et de l'espace, théâtre et arts de la parole, musique, arts du spectacle et technique de diffusion et de communication<sup>2</sup>.

L'Auteur est un artiste ou un collectif artistique<sup>3</sup>.

Attention : A / R n'octroie pas de bourse de doctorat. <sup>4</sup>

---

1 Termes du décret relatif à l'enseignement supérieur artistique du 17-05-1999

2 Termes du décret relatif à l'enseignement supérieur artistique du 17-05-1999

3 L'auteur peut-être artiste-enseignant dans une Ecole Supérieure des Arts. Dans ce cas, il doit le mentionner.

4 Pour plus d'informations concernant les doctorats, voir ED 20 <http://www.artetsciencesdelart.frs-fnrs.be> et FNRS <http://www.fnrs.be>

## **COMMENT ?**

Le dossier comprendra :

1. Une note synthétique d'une page A4 maximum présentant le projet de recherche artistique.
2. Une note artistique développant la proposition et ses enjeux.
3. Une note présentant la mise en oeuvre de la proposition.
4. Un calendrier prévisionnel.
5. Un budget et un plan de financement prévisionnels précisant le montant demandé à A / R et les autres apports envisagés.
6. Les raisons du choix du Porteur et la manière dont le projet s'inscrit dans la ou les Ecole(s) Supérieure(s) des Arts.
7. Le ou les CV de l'Auteur du projet.
8. Le CV des collaborateurs éventuels.
9. Une présentation des précédentes productions et recherches artistiques de l'Auteur.
10. Une note d'intention du ou des Porteur(s) qui décrit comment s'inscrira le projet de recherche dans l'école.
11. La personne responsable juridiquement du projet (personne morale ou personne physique) et la personne de contact.

L'ensemble du dossier sera remis en français ou en anglais via la plateforme web A / R ou par envoi postal sur clé USB.

La plateforme web donne toutes les indications concernant les formats de fichiers à charger. Ces indications sont strictement les mêmes pour la remise du dossier par courrier postal avec clé USB.

## **PROCÉDURE**

1. Les dossiers complets sont envoyés à A / R le 30 novembre 2016 au plus tard.
2. A / R vérifie que les dossiers sont complets et en accuse réception. Les dossiers incomplets sont refusés.
3. Dans les trois mois, sur base des dossiers, le Comité artistique d'A / R sélectionne, le ou les Auteurs qu'il souhaite éventuellement entendre. L'Auteur est informé à l'avance de la date de l'entretien.
4. Dans le mois qui suit l'entretien, l'Auteur est informé de la décision du Comité artistique. Les projets retenus sont annoncés sur la plateforme web d' A / R.

Le Comité se réserve le droit de déclarer l'appel infructueux à chacune des étapes de la procédure.

## **ENGAGEMENT**

- A / R s'engage à :

1. Au début de la recherche : verser une aide financière

Le montant en € sera décidé en fonction de la demande. Le versement de cette aide sera effectué selon des modalités qui dépendent de la nature de la recherche et du statut de l'Auteur.

2. Au terme de la période fixée :

- diffuser les recherches sur la plateforme web de l'A / R. Toutes les ressources qui figureront sur la plateforme web A / R seront protégées selon les lois en vigueur.
- Accompagner et promouvoir avec le Porteur, la présentation publique des recherches.

- L'Auteur s'engage à

1. conduire sa recherche artistique avec tous les moyens à sa disposition.

2. présenter un rapport intermédiaire à mi-parcours de sa recherche à l'A / R. Ce rapport intermédiaire doit notamment mentionner :

- la mise à jour du calendrier (qui sera validé par A / R).
- les modes de présentation de la recherche en vue de leur présentation publique et de leur diffusion.

3. signer avec A / R une convention de droits d'auteur stipulant les conditions d'utilisation de la recherche sur la plateforme web d'A / R.

## **CRITÈRES**

Le comité artistique sera particulièrement attentif :

- aux collaborations, transversalité, transdisciplinarité et transmédiabilité
- à la qualité de l'ensemble de l'oeuvre de l'Auteur.
- à la pertinence artistique du projet de recherche
- aux conditions de faisabilité et de réalisation de la recherche proposée
- à l'adéquation du budget et du plan de financement prévisionnels
- à la contribution aux progrès sociétaux, scientifiques, techniques, artistiques ou éthiques dans une société du savoir et du sensible.

## **CONTACT A / R**

[www.art-recherche.be](http://www.art-recherche.be)

Il est recommandé de consulter régulièrement la plateforme web pour les éventuelles mises à jour et informations complémentaires utiles au bon déroulement de l'appel.

[info@art-recherche.be](mailto:info@art-recherche.be)

Pour toutes questions relatives au présent appel à projet.